

Option Aménagements Paysagers

OBJECTIFS :

- Acquérir une qualification professionnelle de niveau III
- Se reconvertir aux métiers du paysage
- Créer son entreprise
- Poursuivre en licence pro, en école d'ingénieurs ou école d'architecture paysagère



MÉTIER S POSSIBLES :

- Chef de chantier
- Conducteur de travaux
- Technicien en bureau d'études
- Entrepreneur paysagiste



Votre formation comporte différents Modules (M).

Partie de tronc commun avec le BTSA option Viticulture-Œnologie

M21 : Organisation économique, sociale et juridique

M22 : Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation

M23 : Langue vivante

M31 : Education Physique et Sportive

M41 : Traitement de données

M42 : Technologies de l'information et du multimédia

Partie spécifique professionnelle aménagements paysagers

Domaine 32 :

Acteurs, politiques et modes de gestion des aménagements et espaces paysagers Pluridisciplinarité du domaine professionnel

Domaine 33 :

Approche historique et culturelle du paysager et de l'aménagement paysager

Domaine 41 :

Le végétal dans son environnement

Domaine 42 :

Techniques utilisées à l'étude paysagère préalable à un aménagement

Domaine 43 :

Le projet d'aménagement paysager et le plan de gestion paysagère d'un espace

Domaine 44 :

Travaux de création et d'entretien dont reconnaissance des végétaux

Domaine 45 :

Planification, gestion et maîtrise d'œuvre

Domaine 46 :

Pratiques plastiques et communication appliquées à un projet d'aménagement paysager

MIL (Module d'Initiative Locale) :

Dessin et Conception Assistée Par Ordinateur (CAO-DAO)



CONDITIONS D'ADMISSION

- Être titulaire d'un baccalauréat (général, technologique, éventuellement professionnel). **Condition obligatoire pour le dossier d'inscription à l'examen** ou dérogation dans certains cas (nous consulter)
- Avoir une **expérience dans le secteur du paysage** ou réalisation d'un **Essai en Milieu du Travail** (bilan à retourner au CFPPA et justificatifs d'expérience professionnelle à fournir)
- Financement de la formation continue (contrat professionnalisation, congé individuel de formation, demandeur d'emploi...)

Des réunions d'information sont régulièrement organisées par le CFPPA de Rouffach.
Renseignements et inscription au 03.89.78.73.07

INFOS PRATIQUES :

Le parcours de formation se déroule uniquement sur 2 ans et avec les apprentis.

- **Durée :** 1200 à 1500 heures en centre et de 315 à 875 heures en entreprise en fonction du parcours de formation, dans une entreprise du paysage, collectivité ou bureau d'étude (pré-requis : être titulaire d'un baccalauréat).
- **Dates :** 3 septembre 2012 au 28 juin 2014.
- **Lieu :** Mulhouse
- **Niveau :** diplôme d'état de niveau 3, homologué par le Ministère de l'Agriculture.



MODALITÉS D'OBTENTION DU DIPLÔME :

- L'examen repose pour moitié sur un **contrôle continu en cours de formation** (CCF) pour moitié sur **3 épreuves terminales**.
- Vous pouvez bénéficier d'**équivalence** selon les diplômes dont vous êtes déjà titulaire.